



ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté n° 2020-21 du 7 Décembre 2020

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

De la commune de MARRAY

VU :

- Me code général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- Le Plan d'urbanisme de la commune de MARRAY approuvé le 11 décembre 2006 et modifié le 26 juin 2012.
- la délibération de Conseil Communautaire en date du 26 juin 2019 ayant arrêté le projet de PLU,
- l'ordonnance n° E20000114/45 en date du 8 octobre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Hubert FOUQUET demeurant à Azay-sur-Cher en qualité de commissaire enquêteur,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Commune de MARRAY, du lundi 18 janvier au jeudi 18 février 2020.

Article 2

A l'issue de la présente enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire en quêteur pourra être approuvé par le conseil municipal et le conseil communautaire.

Article 3

Monsieur FOUQUET Hubert domicilié à Azay-sur-Cher (37270) exerçant la profession de géomètre en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 4

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de l'intercommunalité et à la mairie de MARRAY pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements.

L'enquête publique sera close le jeudi 18 février 2020 à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 1 route de la Ferrière – 37370 MARRAY ou à l'adresse électronique suivante : accueil@gatine-racan.fr

Article 5

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le lundi 18 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures.
- le mercredi 27 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures.
- le jeudi 18 février 2020 de 14 heures à 17 heures.

Article 6

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Article 7

Dans le cadre du présent dossier de PLU, un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet est consultable au siège de l'intercommunalité aux heures indiquées aux articles 4 et 5.

Article 8

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Patrick BOIVIN, Maire de la commune

Article 9

La commune dispose d'un blog sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : blog.marray37.fr

Article 10

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de l'intercommunalité quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon

Fait à SAINT ANTOINE DU ROCHER, le 7 Décembre 2020

Le Président,

Monsieur Antoine TRYSTRAM

A blue circular official stamp is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Antoine-du-Rocher" and "02 47 29 81 00" and "02 47 24 84 24".